

Conditions générales de vente des prestations de E.A.S. Consulting

1) Présentation :

La société Energie Afrique Services Consulting, désigne une société de négoce, exportateur de matériel électrique basse et moyenne tension, dont le siège social est situé au 3 Rue du Golf Parc Innolin 33700 Mérignac. La société E.A.S. Consulting, est spécialiste et généraliste du matériel électrique basse et moyenne tension à l'International. Elle travaille projet par projet en proposant la fourniture du matériel électrique correspondant au projet. Nous sommes présents sur le continent Africain, l'Océan Indien et l'Asie.

2) Objet et champ d'application :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de fourniture de matériel électrique, pour le compte d'un client. Toutes commandes auprès de la société, implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3) Devis :

Pour chaque demande de fourniture de matériel électrique par un client ou prospect, la société E.A.S. Consulting, s'engage à fournir un devis détaillé au client avec le total HT, les délais et modalité de règlement. En cas de commande, ce dernier est tenu de retourner à la société E.A.S. Consulting, un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné ou un bon de commande de l'entreprise signé et tamponné. A la suite de cette commande, un accusé de réception sera adressé au client, mentionnant les délais de livraison et condition de règlement. La société EAS Consulting s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

4) Prix et modalités de paiement :

Les prix des articles et du transport sont indiqués en euros hors taxes avec les incoterms en vigueurs. Le règlement doit être sécurisé en fonction des accords avec le client, soit 100% à la commande, soit avec un acompte et le solde avant expédition, ou par Lettre de crédit Irrévocable et confirmée. Un acompte de 30%, 50% ou 70% peut être demandé pour engager la commande, le paiement du solde est à effectuer dès que le matériel est prêt chez le transitaire. Toute première commande doit être réglée 100% à la commande. Aucun acompte ne sera remboursé en cas d'annulation de commande de la part du client, lorsque le matériel a été commandé et livré dans les entrepôts, ceci pour les préjudices subis. Toute commande implique l'adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

5) Livraison :

Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le client et en fonction des incoterms. Il est possible de livrer FCA Transitaire du client ou rendu au port du pays du client en CIF. Le prix du transport est indiqué sur nos devis en Euros HT. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement du devis et de la commande, n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

6) Garantie :

La garantie est d'un an contre tout défauts de conformité du bien vendu (articles L217-3 et suivants du Code de la consommation) et des vices cachés (articles 1641 à 1649 du Code civil).

7) Responsabilité :

Le vendeur ne saurait être tenu responsable des retards ou dommages dus à un cas de force majeure (grève, catastrophe naturelle, etc.).

8) Propriété intellectuelle :

Les supports, devis et documents, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société EAS Consulting.

9) Informatique et libertés :

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement des commandes. Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données (RGPD). Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978.

10) Clause résolatoire :

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société EAS Consulting.

11) Retard de paiement :

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société EAS Consulting, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant HT de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

12) Loi applicable et attribution de compétence :

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société EAS Consulting et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut, la partie la plus diligente saisira le tribunal de commerce de Bordeaux.

Bordeaux le 02/01/2011